

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
du Centrale d'Action Régionale pour le
Développement Rural du Borgou (CARDER-
BORGOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative (MDRAC) ;
- VU la Loi 82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;
- SUR Proposition conjointe du Ministre de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Novembre 1985 ;

D E C R E T :

Article 1er.- Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou (CARDER-BORGOU), les personnes ci-après désignées :

- Firmin ADJANOSSOU, Docteur d'Etat en Physiologie Végétale, Directeur de la Recherche Agronomique, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

.../...

- Christophe AMOUSSOU, Ingénieur Planificateur, Directeur Provincial du Plan et de la Statistique du Borgou, représentant du Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;

- Firmin DJIMENOU, Administrateur du Trésor, Receveur des Finances du Borgou, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;

- Anatole FINGBE, Administrateur du Travail, Directeur Provincial du Travail et des Affaires Sociales du Borgou, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;

- Directeur Provincial du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme du Borgou, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

- Alexandre DOSSOU, Ingénieur des Services Techniques des Travaux Publics; Directeur Provincial de l'Equipement et des Transports du Borgou, représentant du Ministre de l'Equipement et des Transports ;

- Melon DAKPOGAN et Issiakou ASSOUMA, représentants du CDR du Centre d'Action Régionale pour le Développement du Borgou (CARDER-BORGOU) ;

* André TOMOUKOIN, Gado Roger GOUNOU et Fernand BOYER, représentants du Syndicat du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou (CARDER-BORGOU) ;

- Georges Zimé SACCA, Administrateur des Impôts, Directeur Général de la SONAPRA, représentant de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) ;

- Roger GANDJI, Contrôleur des prix, Chef du Bureau Provincial du Commerce du Borgou, représentant du Comité d'Etat d'Administration de la Province du Borgou (CEAP-BORGOU) ;

- Koto BONI, Paysan, représentant des Producteurs.

Article 2.- Le Camarade Firmin ADJAHOSSOU est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou (CARDER-BORGOU).

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants; les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative absent, le
Ministre de l'Information et des Communica-
tions, chargé de l'intérieur.

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Ali HOUDOU

Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CPC 4 PPC 2 MFE 4 AUTRES MINIS-
TERES 14 SPD-DPE-DCC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 3 CCIB 2 DCC-GCON-ONEPI-
3 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 4 CEAP 6 INTERESSES 14, JORPB 1.-